COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Février 2012 à 19h30

Président: M. DEMOURY

Etaient présents : Mrs CANDELIER, JEUNIAUX, CAPRON, PROCHWICZ, DUSSART, THURET, RIVET,

POUVREAU, RICHARD, Mme BOUSSU

Etaient absents: Mme COCAGNE

Mme COURTEAUX, excusée, ayant donné une procuration de vote à M JEUNIAUX M DUCROCQ, excusé, ayant donné une procuration de vote à M DEMOURY

Mr POURNY, excusé.

Secrétaire de séance : M POUVREAU

Date de Convocation : 20 Février 2012 Date de la séance : 27 Février 2012

Affichée le : 05 Mars 2012

Ordre du Jour:

I) Rajout d'une délibération

M DEMOURY demande le rajout d'une délibération concernant :

- Le renouvellement du contrat de la fourrière animale : SACPA.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité des membres présents, le rajout d'une délibération.

II) Délibérations :

✓ PLU: Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Présentation de M DUSSART

Le dossier du Plan Local d'Urbanisme étant complet, il est présenté et proposé à l'assemblée délibérante pour son approbation.

M CAPRON a reçu par messagerie le document définitif mais celui-ci ne peut pas être lu correctement.

M CAPRON estime également que le règlement du Plan local d'Urbanisme ressemble au règlement existant dans les autres communes, cela est dommage.

M RIVET estime que le PLU ne favorise pas suffisamment les commerces existants et l'installation de nouveaux commerces.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent par 10 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, le Plan Local d'Urbanisme.

20h Départ de M RIVET 20h Arrivée de Mme BOUSSU

<u>✓</u>Les membres du Conseil Municipal décident à par 6 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions de soumettre à déclaration préalable les projets de clôtures, conformément à l'article R421-12 du Code de l'urbanisme.

✓Les membres du Conseil municipal décident par 11voix pour et 1 voix contre de ne pas instituer de permis de démolir sur l'ensemble du territoire en application de l'article R421-2.

✓DPU : Institution d'un droit de préemption Urbain

Présentation de M DEMOURY

Considérant que le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil Municipal a été approuvé conformément à l'article L 123.10 du code de l'urbanisme

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'instituer un droit de Préemption Urbain sur la totalité des zones urbaines du PLU.

✓ Ateliers municipaux : Projet de création d'un lieu de vie et approbation du plan de financement

Présentation de M DEMOURY

Le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de création d'un lieu de vie aux ateliers municipaux pour les agents techniques.

Pour un montant de travaux estimé à 45 363.00€HT

Correspondants aux devis présentés par :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC	
1) Gros Œuvre	ETS DELEPINE	28 077.54€	33 580.74€	
2) Charpente Menuiserie	ETS P MORTIER	5 985.00€	7 158.06€	
3) Sanitaires	ETS BOIDARD	2 540.19€	3 038.07€	
4) Electricité	ETS BELLAMY	4 365.00€	5 220.54€	
5) Clôture Plantations	SD PAYSAGE	2 238.14€	2 676.82€	
Provision pour imprévus		2 157.12€	2 579.92€	
TOTAL		45 363.00€	54 254.15€	

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal, adoptent à l'unanimité des membres présents, le projet qui lui est présenté, sollicitent l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R., l'aide du Conseil Général et arrêtent le plan de financement suivant :

Subvention Etat DETR 35%:	15 877.05€	
Subvention du Conseil général PACTe 20% :	9 072.60€	
Part revenant au maître d'ouvrage : (dont TVA)		
-Fonds propres	29 304.50€	
(dont TVA : 8 891.15€)		
Total TTC	54 254.15€	

✓ Personnel communal : Création d'un poste occasionnel à temps non complet au 1^{er} avril 2012

Présentation de M DEMOURY

Suite au départ à la retraite d'un agent au 31 mars 2012 et de la réorganisation des services, le Maire propose de créer un poste d'agent technique occasionnel à temps non complet pour palier au surcroît de travail.

M CAPRON demande qui va entretenir la commune ?

Les travaux d'entretien de terrains et de propreté du village seront effectués par des organismes et des entreprises locales.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité des membres présents, la création du poste d'agent technique occasionnel à temps non complet.

✓ Augmentation de la base du temps de travail d'un agent communal

Présentation de M DEMOURY et M CANDELIER

Mme WATIN a en charge l'entretien de la mairie, de l'école et de la salle communale y compris la visite des locaux pour les réservations. Elle s'occupe également de la cantine pendant les semaines du centre de loisirs. Mme WATIN est rémunérée sur la base d'un temps non complet de 18h/35° plus des heures complémentaires en

fonction des besoins du service.

Monsieur CANDELIER propose à l'assemblée d'intégrer les heures complémentaires à son temps de travail et de passer de 18h/35° à 21h/35°.

Les heures effectuées lors du centre de loisirs seront rémunérées en heures complémentaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du conseil municipal approuvent l'augmentation de la base du temps de travail de 18h/35° à 21h/35°.

✓ Achat de foncier : Parcelles à vendre par le Conseil Général

Présentation de M DEMOURY

Le service des évaluations domaniales de France domaine par avis du 1^{er} février a estimé la valeur vénale des parcelles cadastrées section ZD n°6, 68 et 72 (pour partie) ainsi qu'une bande de terrain boisé jouxtant la parcelle ZD n° 69, appartenant à la commune, qui devra également être bornée et cadastrée à 0.80€/m2.

Les terrains sont des parcelles non urbanisables et non cultivables. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal proposent et approuvent à l'unanimité des membres présents, la somme de 0.30€/m2. Les frais de bornage seront supportés par la commune ;

Cette proposition sera faite auprès du conseil Général.

✓ Renouvellement du contrat de la fourrière animale : SACPA

Présentation de M DEMOURY

Le contrat de prestations de service fourrière animale, captures des animaux errants, gestion de la fourrière animale et ramassage des cadavres d'animaux arrive à échéance le 14 avril 2012.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve la reconduction pour quatre ans du contrat de la SACPA pour un montant annuel de 716.63€HT.

21h: Suspension de séance

21h15 : Reprise de séance

IV) Informations Vers sur Selle

• Point sur les travaux de Vers Sur Selle

→ Présentation de M DUSSART

-Urbanisme

Pose et dépose des barrières de dégel après la période hivernale.

-Salle communale

La société « Sommetec » d'Ailly sur Noye a posé un aérotherme gaz à la salle communale.

- Groupe scolaire

La Ste ALTRAD propose du matériel déstocké, des jeux extérieurs pour les enfants, d'une valeur de 7900.00€ avec la possibilité d'obtenir une subvention de 1500.00€ par la CAF.

Les membres du conseil donnent un accord de principe pour réserver ce jeu sous réserve d'obtention de la subvention.

- Plafonds au groupe scolaire

Problème de sonorisation dans une classe de l'école, nous avons demandé un devis de pose de plafonds tendus qui s'élève à 8 160.00€TTC et nous sommes dans l'attente d'un devis de plafonds suspendus.

- Chemins ruraux

Nous avons fait le circuit des chemins ré-ouverts et nous organiserons une réunion avec les propriétaires des bois

Informations diverses

→ Présentation de M DEMOURY

- Informations aux associations

Suite à la réduction du nombre d'agents techniques et de la réorganisation des services, un courrier sera envoyé à chaque président d'association concernant la mise à disposition du matériel communal et la mise à disposition de la salle communale aux associations.

Ces nouvelles dispositions seront applicables à partir du 1^{er} avril 2012.

- APEVB

Portes ouvertes à l'école le samedi 17 mars à 10h

- Aide financière

Une personne du village sollicite une aide financière pour l'apprentissage de son permis de conduire en contrepartie d'un service civique.

Le dossier sera étudié par les membres du CCAS.

- Accueil de loisirs de février

Il y a eu 26 inscrits lors du centre de février.

Dans le cadre du contrat d'engagement éducatif, il existe de nouvelles dispositions réglementaires. Un animateur à droit à un repos quotidien de 11heures consécutives.

Il en résulte que lors de la mise en place de séjours courts (campings) en accueils de loisirs, les animateurs ont un temps de travail continu sur plusieurs journées (2 au minimum et 5 au maximum), étant en charge de la surveillance des groupes y compris la nuit. Cette organisation est en opposition avec les dispositions nouvelles du contrat d'engagement éducatif qui obligent à mettre en place une équipe d'animation supplémentaire spécifique aux séjours courts.

Une réunion sera programmée avec les responsables de PEP80 pour échanger sur le sujet.

- Accueil de loisirs de juillet

Aura lieu pendant 4 semaines du lundi 09 juillet au vendredi 03 août.

- Réunion de travail des membres du conseil

Aura lieu le vendredi 11 mai à 19h en mairie

- Amicale des Ainés

L'assemblée générale aura lieu le jeudi 08 mars, M J EUNIAUX sera présent.

- Centre de gestion de la Somme

Une inspection en matière d'hygiène et de sécurité est prévue le jeudi 15 mars à la mairie.

Ste de Chasse

Le président et les membres de la Société de chasse remercient le conseil municipal pour son action qui leur a permis de planter des haies le long des chemins.

- ADSL

M Roger DUVA, Responsable des relations avec les collectivités locales, nous informe qu'il sera impossible de se raccorder au NRA de Bacouël. Il précise que la Ste ORANGE n'est pas tenue de réaliser ce genre d'investissement et refuse de faire un devis. Il préconise d'attendre la fibre optique pour la commune mais pas avant 3 ans.

• Informations Amiens Métropole

→ Présentation de M DEMOURY

- Centre multimédia

Le fonctionnement du centre multimédia sera pris en charge par la commune à partir du 1^{er} avril 2012.

VII) Questions diverses

Tour de table

✓M JEUNIAUX

- CCAS

Les membres du CCAS se sont réunis le vendredi 24 février à 18h en mairie et ont accordé à une jeune fille du village une aide financière afin de passer son BAFA en contrepartie elle s'est engagée à participer pendant 3 ans aux accueils de loisirs dans la commune.

- Temps TIBET

La manifestation aura lieu le vendredi 16 mars à partir de 14h au jardin des vertueux à Amiens.

Le drapeau sera mis en place pour marquer notre solidarité.

✓M CAPRON

- Synthèse de la réunion sur l'eau qui a eu lieu le 08 février
- Synthèse sur la réunion Transport

- Présentation du projet Citadelle à Amiens (documents en annexe)
- Attention!! Messages mails de « Anièce130 » et « invitation » ne pas ouvrir, car ceux sont des virus qui détruisent le disque dur de l'ordinateur.

✓M CANDELIER

-Réunion CLTD Commission Locale du Traitement de la Délinquance

Aura lieu le jeudi 15 mars. La mise en place d'un réunion débat avec la gendarmerie sera demandée lors de cette réunion.

<u>- Rivière Sell</u>e

Le compte de gestion et le compte administratif ont été votés lors de la dernière réunion.

Il n'y aura pas d'augmentation de la redevance en 2012. La prochaine réunion aura lieu le 13 avril.

✓M THURET

-Coulée Verte

Demande qui a nettoyé en bout de la coulée verte ?

✓M DEMOURY

→Réunions de Conseil

La prochaine réunion de Conseil aura lieu le :

- Mardi 10 Avril 2012 à 19h30

Sans autre question des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Président lève la séance à 22h35.

Vu avec M Th DEMOURY